



ASSOCIATION YAVNE

ECOLE - COLLEGE - LYCEE

Sous contrat d'association avec l'Etat

« Admission Post-Bac »

L'orientation active est une démarche d'information et de conseils pour les lycéens de terminale ; c'est un accompagnement pour les aider à choisir les formations universitaires (1ère année de licence) les mieux adaptées à leur parcours et à leur(s) projet(s).

L'orientation active permet de mieux informer les lycéens de terminale, car chaque année trop d'élèves mal orientés s'engagent dans des formations universitaires qui ne sont pas adaptées à leur parcours : soit ils sont insuffisamment préparés, soit ils n'en connaissent pas les exigences, soit les débouchés sont restreints.

L'orientation active, c'est un meilleur accompagnement en amont afin de réduire le taux d'échec.

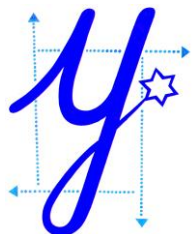
L'orientation active est une démarche globale en 4 étapes : information, préinscription, conseil, admission. Une fois que le futur étudiant s'est préinscrit, l'université examine son dossier et le conseille lors de son choix d'orientation. Ce conseil lui parvient au cours du deuxième trimestre. En fonction de son projet, de son parcours et de la filière demandée, l'université donne un avis purement indicatif sur la filière la plus adaptée au futur étudiant. Elle peut :

- le conforter dans son choix,
- lui conseiller une autre filière mieux adaptée,
- lui proposer un entretien pour un conseil personnalisé ou une information collective organisée par l'université (rencontres entre lycéens, étudiants et enseignants).

L'élève doit impérativement être **muni de son numéro INE** (identification nationale des étudiants) (ou numéro de la base-élèves académique, BEA) et du numéro d'inscription, qui figurent sur le relevé de notes des épreuves anticipées au baccalauréat. En cas de perte, il peut être refourni par le secrétariat de l'établissement du futur bachelier. Puis, il doit fournir une **adresse électronique valide** car celle-ci permettra à l'élève de recevoir des informations sur l'avancée de sa procédure. Lors de la première connexion, un numéro d'inscription et un code confidentiel seront attribués à l'élève. Il est important qu'il les conserve très précieusement car ceux-ci seront nécessaires pour chaque connexion au dossier. Le portail Admission Post-Bac dispose d'un moteur de recherche permettant aux élèves de trouver des formations qui répondent à leurs attentes, en ciblant aussi bien une région qu'une discipline et un type de filière. A chacune des formations sont généralement associés une brève description rédigée par l'établissement d'accueil, un lien vers le site de l'établissement et la page décrivant de façon plus détaillée le cursus considéré.

Les candidats peuvent formuler au maximum 36 demandes dont 12 maximum par type de formation soit :

- C.P.G.E. [filiale L (4 voies), filiale EC (5voies), filiale S (9voies)] + C.P.E.S. : 12 dont 6 vœux maximum par voie
<http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=formations&for=cpge>
- DUT : 12 vœux maximum
<http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=formations&for=dut>
- STS + D.M.A. : 12 vœux maximum
<http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=formations&for=bts>



ASSOCIATION YAVNE

ECOLE - COLLEGE - LYCEE

Sous contrat d'association avec l'Etat

L1+ 1ère année commune études de santé + DEUST + D.U. : 12 vœux maximum

<http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=formations&for=med>

Ecoles ingénieurs + Ecoles d'Architecture : 12 vœux par réseaux d'école

<http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=formations&for=ingenieurs>

Autres formations [D.C.G. + MAN + MANAA + Année « 0 » à l'université pour préparer l'entrée en L1 + prépa concours sociaux et paramédicaux] 12 vœux maximum dont 3 vœux maximum pour MANAA.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23352/s-inscrire-dans-l-enseignement-superieur-admission-post-bac.html>

- Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux : du 20 Janvier au 20 mars pour toutes les formations. La préinscription se fait pour toutes les académies, via le portail Admission Post-Bac (www.admission-postbac.fr) et concerne l'ensemble des formations de première année d'enseignement supérieur (notamment toutes les licences, les DUT, les BTS – y compris les BTS agricoles, les classes préparatoires, de nombreuses écoles...).

Il faut mettre les vœux prioritaires en premier car seule la meilleure proposition d'admission (celle qui correspond au vœu le mieux classé) sera faite au candidat ;

Il faut diversifier ses vœux sur l'ensemble des types de formation et ne pas faire, par exemple, uniquement des vœux en C.P.G.E. ;

Il faut établir le classement, selon son propre choix, ses propres envies, sans pression aucune

La préinscription est obligatoire.

- Date limite d'envoi des dossiers-papier : Le 02 avril
- Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature : Du 08 mai au 10 mai
- Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux : Du 20 janvier au 31 mai
- Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :
 1. Première phase : le 7 juin à partir de 14h / consultation et réponse jusqu'au mardi 12 juin 14h
 2. Deuxième phase : le 21 juin à partir de 14h / consultation et réponse jusqu'au mardi 26 juin 14h
 3. Troisième phase : le 14 juillet à partir de 14h / consultation et réponse jusqu'au jeudi 19 juillet 14h